V.M.C.F. asbl – Vlaamse Motor Crossers Federatie

REGLEMENT MOTOCROSS V.M.C.F. 2027

Table des matières :

Article 01:	Application	1
Article 02:	Licence	1-2
Article 03:	Examen médical	2
Article 04:	Comportements	3
Article 05:	Catégories/âges	3-4
Article 06:	Cylindrées	4
Article 07:	Niveau sonore	4
Article 08:	Inscriptions	4
Article 09:	Couleurs + numéros des plaques	5
Article 10:	Dispositions environnementales	6
Article 11:	Signification des drapeaux	6-7
Article 12:	Contrôle technique	7-8
Article 13:	Essais	8
Article 14:	Temps de roulage par catégorie	9
Article 15:	Parc fermé des coureurs	9
Article 16:	Départ	9
Article 17:	Ordre de départ	10
Article 18:	Attribution des points + transpondeurs	10-11
Article 19:	Participations aux Champ. d'Europe (IMBA)	11-12
Article 20:	Réclamations	12
Article 21:	Comité & Commission sportive	12-13
Article 22:	Equipement du pilote	13
Article 23:	Dispositions générales	14
Article 24:	Sanctions	14
	Coordonnées	15

Article 1: Domaine d'application

Ce règlement est d'application lors des épreuves de motocross, des entraînements et des autres évènements organisés sous le règlement de la VMCF.

Article 2 : Licenses

Pour pouvoir participer aux compétitions VMCF, il faut être en possession d'une licence nationale valide (avec délégation si votre fédération organise une compétition) ou d'une licence (journalière) délivrée par la VMCF, d'une licence d'une fédération affiliée à l'Imba avec délégation.

L'âge minimum d'un pilote pour les séries adultes est conforme aux réglementations légales. En cas de fausses déclarations sur l'âge, les parents ou représentants légaux pourront être tenus responsables, par exemple en cas d'accident ou de litige.

En acceptant une licence, chaque pilote est censé se conformer à la réglementation de la VMCF. Le prix d'une licence doit être réglé au moment de la demande par virement sur le numéro de compte bancaire de la VMCF, à savoir : BE20 9734 5638 7256. Bien entendu, le paiement peut également être effectué en espèces au moment de l'inscription si tous les documents sont présents et signés par la personne autorisée.

Si un pilote souhaite participer à une compétition de motocross auprès d'une autre fédération FAM lors d'un jour de compétition, il doit demander une délégation officielle ou une autorisation auprès de la VMCF. En cas d'annulation de la compétition VMCF, tous les pilotes peuvent participer sans délégation à une compétition de motocross organisée par une autre fédération FAM. Demandes doivent être fait au plus tard le mardi soir avant la prochaine épreuve.

Aucune activité commerciale ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'organisateur.

Article 3 : Examen médicale

Visite médicale sportive :

Une licence annuelle ne peut être délivrée qu'à un pilote reconnu médicalement apte à la pratique des sports mécaniques par un médecin.
Lors de sa première inscription, il recevra de la fédération un document de visite médicale sportive qu'il devra joindre à la demande de sa licence.

Examen médical après accident :

Un pilote ne peut être admis à la compétition après un accident ou une blessure que sur présentation d'un certificat de guérison complète délivré par un médecin attestant qu'il est apte à pratiquer à nouveau des sports mécaniques.

Un pilote impliqué dans un accident ou provoquant un accident doit immédiatement (dans les 24 heures) signaler au secrétariat de la fédération, à savoir la date, l'heure, le lieu de l'événement, le nom et l'adresse du blessé, ainsi que les circonstances. Quiconque ne le fera pas pourra en être tenu responsable. Tous les frais doivent être payés par le pilote lui-même. Sur présentation d'un justificatif de paiement, l'assurance remboursera ces frais après intervention de la caisse d'assurance maladie (franchise de 25 €). Tout constat d'accident doit être accompagné d'une déclaration réglementaire d'accident, dûment complétée et signée. Tous les documents nécessaires doivent être envoyés au secrétariat de la fédération dans les 5 jours suivant l'accident. Les pilotes ne peuvent participer à nouveau aux exercices et compétitions qu'après présentation d'un certificat de guérison du médecin.

CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

Il est **interdit** de participer à une course sous l'influence de drogues, d'alcool ou de dopage.

STIMULANTS

L'usage de stimulants est **interdit**. Sont considérées comme stimulants toutes les préparations répertoriées dans la dernière liste des substances interdites, publiée par le ministère de la Communauté flamande et wallonne. La fédération prendra les mesures disciplinaires suivantes à l'encontre des contrevenants : application de la mesure imposée par la Communauté flamande et wallonne ; suppression du pilote en question de tous les résultats tels que le championnat et le critère de régularité. Lorsque la VMCF est informée qu'une mesure disciplinaire a été imposée à un pilote au niveau national ou international, cette mesure sera également suivie par la VMCF et ses membres. Un pilote peut être soumis à un contrôle antidopage **à tout moment**.

Article 4 : Comportements

CODE DÉONTOLOGIQUE de la VMCF :

Les pilotes, visiteurs, administrateurs, collaborateurs et membres des conseils d'administration des clubs affiliés doivent respecter les points suivants :

La VMCF est une fédération amateure dont l'objectif principal est d'offrir aux passionnés de la moto un environnement sûr et de manière agréable de pratiquer des sports mécaniques. L'amitié, l'ouverture d'esprit, la convivialité et le règlement des différends à l'amiable sont les principales caractéristiques de la fédération.

C'est pourquoi chaque visiteur, collaborateur et pilote est tenu de :

- politesse et obéissance envers les membres officiels, les secouristes et les organisateurs.
- esprit sportif entre les pilotes : pas de mots grossiers ni de plaintes en présence du public
- aucune échauffourée ni contact physique n'est autorisé.
- Les pilotes affiliés sont tenus de faire preuve de respect envers les responsables de la fédération, les collaborateurs et les services d'urgence à tout moment.

Dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains et du bon traitement des sportifs étrangers, la fédération sportive confirme expressément qu'en tant que fédération de sport amateur, elle n'embauchera aucun sportif relevant des termes d'un contrat de travail. Les athlètes étrangers actifs au sein de la fédération recevront un maximum de dépenses limitées pour leur participation. La fédération sportive et ses clubs affiliés s'engagent à respecter et à faire respecter la législation relative à la lutte contre la traite des êtres humains.

Il s'agit : de la loi du 13 avril 1995 portant dispositions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et la pédopornographie, BS du 25 avril 1995 et de toutes les lois ultérieures qui réglementent cette matière : « Quiconque contribue, directement ou par personne interposée, à l'entrée ou au séjour d'un étranger en Belgique. là-bas, et lorsqu'il : utilise directement ou indirectement des ruses, des violences, des menaces ou toute autre forme de coercition à l'égard de l'étranger ou abuse de la position particulièrement vulnérable dans laquelle se trouve l'étranger, est puni d'une peine de prison ou d'une amende conformément à la loi contre la traite des personnes.

La fédération sportive peut interroger le pilote et décider de prévoir une exclusion immédiate de toute participation ultérieure aux compétitions en cas de violation du règlement ci-dessus par les clubs sportifs et par leurs membres - personnes physiques.

Article 5 : Catégories & âges

Jeunes 1 : Initiation : automatiques 50cc + 65cc petites roues/E-bikes (jusqu'à 8 ans)
Jeunes 2 : 65cc petites/grandes roues & 85cc petites roues
Jeunes 3 : 85cc grandes roues & aspirants 125cc 2T ou 150cc 4T (jusqu'à 15 ans inclus)

Espoirs :	85cc ->125 cc	de 13 ans à 18 ans
Débutants 250cc :	125cc -> 250cc 2T ou 250cc 4T	de 14 ans à 23 ans
Débutants A Open :	125/250cc 2T of 4T	de 21 ans à 28 ans
	450cc	de 14 ans à 28 ans
Débutants B Open :		de 29 ans à 47 ans
Masters et seniors Open :		à partir de 48 ans
Juniors 250cc :	125cc/250cc 2T ou 250cc 4T	à partir de 14 ans
Juniors 500cc :	251cc 2T à 450cc 4T	à partir de 14 ans
Nationaux 250cc :	125cc/250cc 2T ou 250cc 4T	à partir de 14 ans
Nationaux 500cc :	251cc 2T à 450cc 4T	à partir de 14 ans

Inters 250cc :	125cc/250cc 2T ou 250cc 4T	à partir de 14 ans
Inters 500cc :	251cc 2T à 450cc 4T	à partir de 14 ans
Experts A :		de 32 ans à 49 ans
Experts B :		de 50 ans
Non licenciés		à partir de 14 ans.
Dames A – B :	85cc ->Open	à partir de 12 ans
Pit bikes / Surrons		à partir de 14 ans
Moto électrique (est équivalent au MX1)		à partir de 14 ans
MX 50		à partir de 12 ans
Veterans+60		à partir de 60 ans

Le comité sportif et le conseil se réserve le droit de classer tout pilote nouvellement affilié et/ou trop fort dans une catégorie « plus adaptée » au cours de la saison en cours. Les pilotes qui souhaitent passer à une autre catégorie (*Il n'y a pas de retour en arrière possible*) en cours d'année ne peuvent le faire qu'après consultation du Comité et Commission sportive et ceci une semaine avant la course suivante. Le Licences annuel n'est pas remboursable.

Les pilotes qui souhaitent passer à une autre catégorie peuvent le faire à tout moment sans transférer des points. Les pilotes qui souhaiteraient changer de catégorie après toutes les épreuves de titre doivent être qualifiés pour leur nouvelle catégorie et seul le comité sportif en jugera.
Un pilote junior, nationaux et inter ne peut descendre qu'en série expert (si âge respecté), à l'exception de ceci, un junior peut (après inactivité de min. 5 ans) revenir en débutant sous réserve de l'approbation du comité sportif.
!! Les licences de jounée, le dimanche, ne sont autorisées que dans les catégories Jeunes, Dames, Pitbikes, Experts, Nationaux, Inters, MX-50 et Non-Licenciés.

Article 6 : Cylindrées

La tolérance pour toutes les classes est de 2 % vers le haut. Le contenu du cylindre est déterminé à l'aide de la formule suivante : 0,785 x diamètre x diamètre x course. Le diamètre et la course doivent être mesurés en centimètres avec une précision à deux décimales près.

Article 7 : Niveau sonore

Chaque moto de compétition doit être équipée d'un silencieux, niveau sonore : maximum 111 Deb. Aucune exception ne sera tolérée. Des contrôles seront effectués. Les contrôles sont effectués selon la méthode des 2 m. Soit une distance de 2 m mesurée à 45°. Si l'apport en décibels est trop élevé, le pilote doit le faire réparer et réinspecter avant de pouvoir participer à la série suivante.

Article 8 : Inscriptions

Tout pilote est tenu de se présenter à l'inscription avec sa licence avant l'entraînement. Pour les mineurs, le représentant légal ou tuteur viendra se présenter. A la demande des personnes chargées de l'inscription, le pilote, représentant légal ou tuteur doit présenter sa carte d'identité. Une participation sans inscription n'est pas autorisée et est punissable.
Inscriptions : samedi soir de 20h à 21h
dimanche matin de 7h à **8h**.
Les numéros de transpondeur corrects doivent être fournis lors de l'inscription !

Article 9 : Couleurs + numéros des plaques

Chaque moto doit être équipée de trois plaques.
Le logo VMCF doit également être affiché sur la plaque avant. Celui-ci peut être téléchargé sur le site de la VMCF.
Les plaques avant des Débutants A et B doivent également porter la lettre A ou B, selon la série enregistrée. De cette façon, le responsable du départ peut clairement savoir quel pilote appartient exactement à quelle série.

NUMÉROS DE CATÉGORIE	**N° DE – À**	**COULEUR claire**
Toutes classes de jeunes	1 à 99	libre - avec numéro
Espoirs (85cc -> 125cc)	1 à 49	Fond blanc + numéros noirs
Débutants 250cc (125 -> 250cc 2T ou 250cc 4T)	50 à 99	Fond blanc + numéros noirs
Débutants A Open	1 à 99 lettre **A**	Fond vert clair + numéros blancs +
Débutants B Open	1 à 99 lettre **B**	Fond vert clair + numéros blancs +
Masters et seniors open	1 à 99	Masters Fond bleu + numéros blancs Seniors Fond blanc + numéros rouges
Experts A	1 à 99	Fond jaune + numéros rouges
Experts B	1 à 99	Fond jaune + numéros rouges
Juniors 500cc (251cc 2T à 450cc 4T)	1 à 49	Fond noir + numéros blancs
Juniors 250cc (125-250cc 2T ou 250 4T)	50 à 99	Fond noir + numéros blancs
Nationaux 500cc (251cc 2T à 450cc 4T)	1 à 49	Fond rouge + numéros blancs
Nationaux 250cc (125-250cc 2T ou 250 4T)	50 à 99	Fond rouge + numéros blancs
Inters 500cc (251cc 2T à 450cc 4T)	1 à 49	Fond jaune + numéros noirs
Inters 250cc (125-250cc 2T ou 250 4T)	50 à 99	Fond jaune + numéros noirs
Les numéros 30 à 39 sont réservés pour les pilotes IMBA !		
Dames A (à partir de 85cc Open)	1 à 49	
Dames B (à partir de 85cc Open)	50 à 99	
Les numéros 30 à 39 sont réservés pour les pilotes IMBA !		
Pitbikes / Surrons	1 à 99	
MX 50	libre	
Veterans +60	libre	
Oldtimers	nr a demander au secrétariat Oldtimers	

Si, après trois avertissements, un pilote VMCF n'a pas encore apposé le fond correct sur les trois plaques conformément à la réglementation, il lui sera interdit de rouler. Ceci sera réglé par la commission sportive.

Les plaques doivent être solides, bien visibles, bien lisibles et placées des deux côtés de la moto, une sur la fourche avant et les deux autres des deux côtés de la machine. Les pilotes qui ne s'y conforment pas pourront être déclassés en cas de contestation lors de l'enregistrement du résultat

de la série. Il n'est pas obligatoire, mais il est recommandé d danser ces numéros au dos des maillots.

Article 10 : Dispositions environnementales

- Le pilote est tenu de prendre des mesures de protection de l'environnement pour éviter que de l'huile et/ou de l'essence ne s'écoule dans le sol.
- Le pilote est tenu d'utiliser à tout moment pendant les compétitions et les entraînements un tapis environnemental homologué (dimensions 100 (L) x 160 (L) cm).
- Après utilisation, le tapis doit être rentré dans un dépôt de déchets chimiques agréé en mentionnant les substances contenant de l'huile.

En cas de violation de cette obligation, des mesures seront prises conformément à la sanction prévue à l'art. 21 de ce règlement.

Les pilotes coupables de pollution du parc des pilotes seront sanctionnés par le comité sportif. Chaque pilote est tenu de laisser l'espace qu'il occupe parfaitement propre après les courses. Tous les déchets doivent être emportés. Si l'organisateur met à disposition une poubelle, les déchets doivent y être déposés.

Il est interdit de déverser de l'huile ou de l'essence. Pour chacune des activités ci-dessus, un tapis environnemental est obligatoire pour récupérer tout déversement. L'utilisation de détergents pour nettoyer le moteur est strictement interdite.

Lors du remplacement de l'huile, l'ancienne huile doit être emportée avec vous. Cela s'applique également aux pneus. Les filtres à huile et autres pièces du moteur qui ont été remplacés doivent être rapportés à la maison.

Il est strictement interdit
- d'allumer un feu autour de votre caravane ou motorhome
- de vider vos toilettes chimiques
- de circuler en pit-bikes, e-bikes, e-scooters et mobylettes dans les parkings et sur ou autour du circuit et ce à la demande expresse de la police, indépendamment de l'âge.
- Aménager une place au parc des coureurs.
- Laisser des traces de pneus
- Apporter vos déchets de chez soi

OBLIGATION ! : LES CHIENS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE TENUS EN LAISSE. (à la demande de l'assurance)

Article 11: Signification des drapeaux :



drapeau vert: le circuit est libre et le départ aura lieu.



drapeau rouge: chaque pilote est obligé de s'arrêter devant le drapeau et ceci dans toute circonstances !



drapeau bleu : vous êtes sur le point d'être doublé, ne causez aucune gêne

supplémentaire.



Drapeau jaune : Un drapeau jaune légèrement agité signifie qu'il faut ralentir suffisamment pour pouvoir éviter l'obstacle, ne pas dépasser et ne pas sauter. Agiter le drapeau jaune signifie que le pilote est en danger, ne pas dépasser et ne pas sauter.
Si le drapeau jaune est agité vigoureusement, il faut rouler au pas et, si possible, lever un bras.



Drapeau noir avec un numéro : Le pilote désigné devra immédiatement quitter le circuit et se présenter au car officiel.



Drapeau à damier noir et blanc : Arrivée

Si un pilote ne respecte pas l'utilisation des drapeaux, une sanction (voir article 24) pourra être prononcée par le comité sportif.

Article 12 : Contrôle technique

Chaque participant est tenu de faire contrôler sa ou ses machine(s) par le responsable désigné et ceci avant l'entraînement, en tenue complète de compétition, moteur arrêté. Une attention particulière est portée à :

A. Machine :
- rayons, roues, boulons et/ou écrous desserrés ;
- du jeu sur la fourche avant et/ou jeu sur la direction ;
- un protecteur de guidon approprié ;
- des freins avant et arrière fonctionnant bien ;
- boutons ronds sur les leviers de frein et l'embrayage ;
- les plaques et les numéros appropriés et clairement visibles ;
- repose-pieds rabattables et fonctionnels et grilles de protection sous les repose-pieds;
- des saillies sous la plaque inférieure ;
- d'autres saillies pointues ;
- des pneus irresponsables, par exemple des pneus à palettes en ligne continue avec une profondeur de sculpture de plus de deux centimètres, des pneus à crampons ;
- les roues avant et arrière doivent être suffisamment protégées ;
- Les motos d'enduro peuvent participer, mais doivent être équipées d'un pied de support fixé à l'aide d'une sangle. Les feux avant et arrière doivent être recouverts de ruban adhésif.
- avec un essieu arrière monobloc, un seul frein pour les deux roues arrière suffit ;
- le protecteur de pignon avant est obligatoire.

Des motos non conformes à la réglementation, présentant un danger pour autrui ou n'ayant pas été soumises au contrôle ne seront pas admises aux entraînements et aux compétitions sans

réinspection.

B. Généralités :
- les motos présentant des défauts pendant la compétition doivent être retirées de la compétition ;
- les motos qui produisent manifestement trop de bruit ou mettent en danger le pilote ou ses collègues doivent être retirées de la compétition ;
- si un pilote a été retiré de la course, il doit se présenter chez le responsable du départ pour une nouvelle inspection de sa machine et de ses vêtements avant de reprendre la course ;
- Si vous participez avec des machines équipées d'un éclairage, celui-ci doit être correctement recouvert, et les montants latéraux (pied de support) doivent être fixés.
- il est conseillé aux participants qui portent des lunettes de porter des lunettes de sport avec des verres en plastique.
- Les pilotes exclus de la course par la direction de course ne peuvent prétendre à des points ni pour le classement journalier, ni pour le championnat VMCF de la série concernée.

Il est strictement interdit de changer de moto pendant la course. On peut utiliser une autre moto homologuée dans la série suivante, mais avec une moto appartenant à la même catégorie. Cependant, ce pilote doit coller ses numéros personnels. Il est également interdit de changer de moto lorsque le premier pilote se dirige déjà vers la grille de départ.

Il est strictement interdit aux pilotes, en cas de panne, de pousser leur machine dans la direction opposée ou de rester sur le circuit. Ils doivent réparer leur machine en dehors du circuit. Ils doivent attendre la fin complète de la course avant de traverser le circuit et d'atteindre le parc des pilotes. Toute aide apportée par des tiers se fait aux risques et périls de ces derniers. En cas de panne, le pilote doit, seul et sans aucune aide extérieure, parcourir les 5 derniers mètres avant l'arrivée avec son engin en équipement complet pour que ce tour soit pris en compte dans le classement, à condition que 75 % du nombre de tours du leader ait été parcouru, et ce pour toutes les séries à l'exception des Jeunes 1 et 2, pour lesquelles il n'y a pas d'exigences de qualification. Et pour les dames, la règle des 25 % du temps parcouru s'applique.

Pendant les courses il est strictement interdit d'effectuer des actions dangereuses mettant en danger la sécurité des spectateurs et des autres participants, par exemple lâcher volontairement le volant en levant les bras. En cas d'accident, le pilote sera tenu responsable.

Article 13 : Essais

La participation aux entraînements et/ou entraînements chronométrées est obligatoire. Sans compter l'entraînement du samedi.
Les entraînements ne sont autorisés qu'aux pilotes enregistrés. Lors de votre inscription vous recevrez un ticket d'entraînement qui sera remis au contrôle technique.
Pas de ticket = pas d'entraînement.
L'entraînement doit être considérée comme une reconnaissance de la piste/terrain avant la course ou à l'entraînement chronométré.
Le timing pour les entraînements sera communiqué lors de l'inscription.
La direction de la compétition est autorisée à adapter le format de la compétition et les horaires d'entraînement si nécessaire.
Toutes les exceptions doivent être soumises au préalable au comité sportif.

Article 14 : Temps de roulage par catégorie :

Jeunes 1 :	10 minutes + 1 tour ;
Jeunes 2 :	12 minutes + 1 tour ;
Jeunes 3 :	12 minutes + 1 tour ;
Espoirs / Débutants 250cc :	12 minutes + 1 tour ;
Débutants A open :	12 minutes + 1 tour ;
Débutants B open :	12 minutes + 1 tour ;
Masters / Seniors open :	12 minutes + 1 tour ;
Non licencié :	10 minutes + 1 tour ;
Juniors / Experts :	15 minutes + 1 tour ;
Nationaux :	18 minutes + 1 tour ;
Inters :	20 minutes + 1 tour ;
Veterans +60 ans :	12 minutes + 1 tour ;
Dames / Pitbikes :	12 minutes + 1 tour ;
MX 50 :	12 minutes + 1 tour

Attention : les horaires peuvent toujours changer en fonction des conditions météorologiques et des heures d'ensoleillement. La direction de course est autorisée à modifier les horaires de roulage en cas d'urgence. En cas d'arrêt prématuré d'une manche par la direction de course, un minimum de 2/3 moins 1 tour du temps total de course est requis pour attribuer des points.
Après les entraînements obligatoires, le car officiel vous informera si des séries sont regroupées.
-> Les Masters et Seniors courent ensemble lorsqu'ils ne sont pas plus de 30 participants inscrits, il en va de même pour les Nationaux et Inters lorsqu'ils ne sont pas plus de 25 participants inscrits.

Article 15 : Parc Fermé des Coureurs
Avant de vous présenter à la ligne de départ, vous vous alignez dans le parc fermé des coureurs. Le pilote doit être présent au moins 10 minutes avant le départ.

Article 16 : Départ

L'objectif est de permettre au maximum 40 participants au départ par série. Après avoir choisi une position derrière la grille de départ, il n'est plus permis de libérer cette place pour quelqu'un d'autre.
Dépasser dans le parc fermé est interdite.

Les pilotes se positionnent librement derrière la grille de départ dans l'espace balisé, la deuxième rangée de départ est formée derrière le marquage. Le pilote ne peut se placer sur la deuxième ligne de départ que lorsque la première ligne est entièrement remplie.

Devant la grille de départ se trouve un responsable de départ qui active un feu digital.
La grille de départ baissera entre 5 et 0 secondes. En cas de défaut mécanique, le pilote dispose de 3 minutes pour réparer le problème après avoir prévenu le responsable du départ. La direction de course est autorisée à décider différemment en ce qui concerne la procédure de départ, entre autres pour des raisons de sécurité.
- Si plusieurs faux départs sont provoqués, une disqualification suivra.
- Il y a une horloge numérique comptera de 20 à 0 et la grille de départ descendra dans les 5 dernières secondes.

Article 17 : Ordre de départ

A) Courses ne comptant pas pour le championnat :

Pour toutes les courses ne comptant pas pour les championnats, un tirage au sort sera effectué pour la première série dans toutes les catégories. Les séries suivantes débuteront selon le classement des séries précédentes.
Pour les Juniors, Nationaux et Inters, l'ordre de départ est déterminé par le temps chrono d'entraînement.

B) La composition est la suivante :

- pour les entraînements, selon l'ordre d'arrivée dans le parc fermé des coureurs, pour les entraînements chronométrés, selon le tirage au sort
- pour la première série, selon le tirage au sort ;
- pour la deuxième série et les séries suivantes, selon le classement dans la série précédente
- À partir de la deuxième épreuve du championnat, le départ de la première série se fait selon le classement du championnat
- Pour les séries avec entraînement chronométré, le départ des 2 séries est déterminé par l'entraînement chronométré.
- Si le championnat VMCF et le championnat BMB se déroulent ensemble, le classement du championnat VMCF est prioritaire.

C) Épreuves de championnat :

Pour toutes les premières épreuves du championnat : la première série par tirage au sort ; la série suivante selon le classement dans la première série.
A partir de la deuxième épreuve du championnat, la composition de toutes les classes est conforme au classement du championnat (les participants sans points se joignent) ; composition de la 2ème série selon le classement de la 1ère série.

Le numéro de départ doit être tiré personnellement par le participant à l'entrée du parc des coureurs, en tenue de compétition et avec la machine. L'échange des numéros de départ est interdit. Après avoir hissé le drapeau vert ou après un sifflet, les motos peuvent être placées derrière la grille de départ.
Au plus tard 3 minutes (pour les compétitions IMBA, 5 minutes) après le signal, les participants commenceront à quitter le parc fermé des coureurs dans l'ordre, en commençant par le numéro de départ le plus bas, après quoi la procédure de départ ne sera plus interrompue.

Article 18 : Répartition des points + transpondeurs

Le championnat se déroule de la manière suivante :

Les points du championnat ne sont attribués qu'aux titulaires d'une licence officielle VMCF. Les points sont attribués par épreuve et par série. La répartition des points par série est de 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Les catégories mixtes sont notées séparément. Tous les résultats des séries de titres sont donc pris en compte pour le classement final. Répartition des points identique pour les classements quotidiens.
->-> Les pilotes qui ont remporté le championnat et qui ne sont pas transférés ne peuvent pas participer au championnat la saison suivante, mais peuvent participer au critère de régularité.

Championnat VMCF : 8 à 10 épreuves + 1 Finale, celles-ci sont déterminées avant la 1ère compétition.

Critère de régularité : Des points sont attribués à chaque licencié pour chaque série, lors de chaque compétition VMCF au cours de l'année. La répartition des points par série est la suivante : 60, 54, 50, 47, 45, 43, 41, 39, 37, 35, 33, 31, 29, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Si des pilotes ne peuvent être présents à la course hebdomadaire en raison de leur participation dans une compétition IMBA, 2 x 60 points sont automatiquement ajoutés.

- le critère de régularité compte à partir du premier cross jusqu'au dernier, toutes les compétitions comptent pour le critère de régularité, y compris celles du samedi. Aucun cross ne sera supprimé des résultats de fin de saison.

Les plaintes ou protestations contre la répartition des points doivent être adressées par e-mail au Comité dans un délai de 8 jours.

Dans le cadre d'un programme spécial, les jeunes peuvent exceptionnellement rouler le samedi

En cas d'égalité de points, le plus grand nombre de victoires en série sera pris en compte. S'il y a encore une égalité, le résultat de la dernière série de la dernière épreuve du championnat est déterminant. Le jour de l'épreuve finale, un maillot tricolore sera remis au champion de chaque catégorie. Les dates de tous les championnats sont inscrites sur le calendrier officiel. Les pilotes étrangers affiliés à la fédération en tant que membres reconnus reçoivent également des points.

Le décompte est appliqué par série aussi bien pour le classement championnat que pour le classement journalier et s'applique à toutes les classes.
Une compétition de championnat qui ne peut avoir lieu pour une raison ou autre ne sera pas modifiée en date, seule la compétition finale sera modifiée.

Pour être classé, il faut franchir la ligne d'arrivée sans l'aide de tiers. Si les pilotes terminent à égalité de points, le résultat de la dernière série est décisif. Si un pilote a effectué un nombre de tours insuffisant en raison de problèmes techniques, il se verra attribuer 0 points.

Un trophée ou un souvenir sera remis aux 3 premiers du classement du jour après le cross. Un classement séparé (podium) est prévu pour toutes les catégories. Les trophées ou souvenirs non récupérés ne pourront pas être récupérés ultérieurement.
Tous les participants en catégorie « jeunes 1 » reçoivent un souvenir. Le podium pour les jeunes est prévu à 16h30, sauf en cas d'une super finale.

Le remboursement des frais est effectué par l'organisateur le jour de la compétition, celui-ci a lieu à partir de 30 minutes après la 2ème manche et jusqu'à 15 minutes après la fin du podium. Les 3 premiers pilotes au classement final ne pourront récupérer leur remboursement de frais qu'après leur podium.

Transpondeurs :
Chaque pilote doit rouler avec un transpondeur (de la marque AMB/My Laps Speedhive). Si vous roulez sans transpondeur, vous ne serez pas classé. De plus amples informations sur l'achat ou la location d'un transpondeur peuvent être obtenues auprès du secrétariat ou auprès du car officiel. Les numéros de transpondeur doivent être fournis correctement lors de l'inscription.

Article 19 : Participations aux Championnat d'Europe (IMBA)
Le Comité VMCF + les chefs d'équipe décident de la participation des pilotes aux compétitions IMBA lorsque la demande dépasse les places disponibles.

Les pilotes participants doivent avoir une licence principale VMCF.
La décision de participer implique automatiquement la participation à TOUS les épreuves IMBA.

Article 20 : Réclamations
Les réclamations concernant le respect du règlement doivent être déposées par écrit au siège social de VMCF, Langenberg 4, 2460 Lichtaart ou par e-mail à vmcf.vzw@gmail.com au plus tard le lendemain du cross ou dans les deux jours suivant le cross si le lendemain est un jour férié.

Les parties concernées seront toujours entendues par le comité sportif. Le dépôt d'une réclamation est réservé aux : pilotes, responsables de la VMCF et dirigeants de l'association organisatrice.
Pour les mineurs, les protestations doivent être déposées par un parent ou un tuteur.
Les réclamations concernant le comportement des autres pilotes pendant la course doivent être soumises par le pilote blessé lui-même.
Les réclamations contre la cylindrée du moteur doivent être accompagnées d'une caution de 200 euros par cas pour les moteurs à deux et quatre temps. Si cette personne s'avère avoir raison, elle recevra la somme. Les frais de contrôle (à déterminer) + indemnisation seront à la charge de la personne fautive.

Une disqualification suivra si la cylindrée permise est dépassée. Pour une tolérance admissible ; Voir article 6.
Le non-respect des formalités susvisées en matière de protestation n'entraîne pas automatiquement l'irrecevabilité de la protestation. Le comité sportif est également libre de gérer les réclamations qui ne répondent pas à toutes les exigences formelles. Les lettres anonymes ne seront en aucun cas traitées.

Les réclamations déposées ne peuvent être retirées et doivent toujours être traitées par le comité sportif.

Article 21 : Comité et Commission sportive
Le Comité et la commission sportive sont composés d'un certain nombre de représentants qui veillent au respect du règlement.

Les recours contre les décisions de la commission sportive et comité ne peuvent être déposés que par écrit auprès du conseil d'administration de la fédération par les parties concernées au siège social de la VMCF, Langenberg 4, 2460 Lichtaart ou par e-mail à vmcfivo@outlook.com . Des lettres anonymes ne seront en aucun cas traitées.

Le délai pour que les participants puissent introduire un recours écrit est de 5 jours après la date de la lettre dans laquelle la décision ou la sanction a été annoncée.
Si un recours a été interjeté, celui-ci n'aura pas d'effet suspensif sur la sanction sauf décision contraire de la commission sportive et comité.

La direction et le comité sportif décideront de l'exclusion immédiate de la participation le jour de la compétition. Les sanctions imposées s'appliquent pour tous les épreuves en Belgique. Les suspensions prennent effet à la date fixée par la commission sportive.

Si les violations suivantes sont constatées, un maximum de deux avertissements seront donnés. En cas d'une troisième infraction, la commission sportive tiendra le pilote responsable et déterminera une sanction (voir article 24) pour e.a.

- Rouler avec des pitbikes, e-bikes ou e-scooters dans et autour du parking et dans le parc des coureurs
- Ne pas utiliser un tapis environnemental
- Non-respect des couleurs des plaques sur la moto.
- Rouler avec une vitesse non adaptée dans le parc des coureurs.
- Ne pas être en ordre avec l'équipement et/ou la moto.
- Spectateurs (ou pilotes) se trouvant devant les cordes (il est strictement interdit de se mettre sur le parcours, il faut rester à tout moment derrière les cordes/clôture).
- → Exception « Jeunesse 1 » : les parents/accompagnateurs portant un gilet jaune sont autorisés à entrer.

Les infractions répétées au règlement entraîneront une interdiction de départ, un déclassement ou une suspension. Le responsable du départ peut faire arrêter la course en accord avec le comité de direction.

En cas de bagarres avant, pendant ou après le cross pour une raison que ce soit, la commission sportive et le comité décideront de la sanction.

Un manque de respect à l'égard des collaborateurs, des prestataires de soins, de l'organisateur et de la direction donnera également lieu à des sanctions.

En cas de litige, il est conseillé **au pilote** d'inciter les supporters à faire preuve d'esprit sportif. Un pilote est à tout moment responsable pour ces supporters.

La sanction sera toujours prise après consultation de toutes les parties concernées. Toutefois, si la gravité des faits l'exige, la commission sportive et le comité pourrons prendre une décision immédiate.
Veuillez également noter que ni le comité directeur ni l'organisateur ne peuvent être tenus responsables des dommages causés !

Article 22 : Équipement du pilote

Chaque pilote doit s'habiller conformément aux normes de sécurité :
- un casque homologué et correctement attaché.
- des bottes de motocross à boucles fermées (le ruban adhésif autour est interdit)
- un équipement de motocross (maillot, pantalon, gants)
- par temps de pluie ou sur les parcours boueux, un gilet de pluie ajusté sans capuche et un pantalon imperméable ajusté peuvent être utilisés au-dessus du pantalon de motocross.
- Ceinture lombaire (à porter sous le maillot)
- Harnais (à porter **sous** le maillot) – le port du harnais par-dessus le maillot est **interdit** par l'assurance !- Genouillères et coudières (à porter sous les vêtements)
- Des lunettes à verres incassables sont obligatoires au départ. Vous n'êtes pas obligé de porter ces lunettes pendant toute la durée de la compétition, d'un test ou de l'entraînement. Les pilotes qui portent des lunettes au quotidien sont tenus de porter des lunettes avec des verres incassables. **Tous les Tear Offs sont interdits** (y compris le système vert).
- Le port d'une protection d'épaule ainsi que de protections thoraciques et minerves sont fortement recommandé, mais pas obligatoire.
- Tous objets flottants sur le cou et le casque (tels que boucles d'oreilles, bagues, foulards, colliers,

cheveux longs et lâches) sont strictement interdits.

Article 23 : Dispositions générales

Tout pilote est tenu de respecter les directives des membres du club organisateur en matière de stationnement des véhicules dans le parc des coureurs. Dans tous les cas, tous les véhicules doivent être garés à au moins 12 mètres des barrières.

Un pilote ne peut rouler qu'au pas depuis le parc des coureurs jusqu'au départ/arrivée pour participer à sa série → max 5 km/heure.

Un passage doit toujours être prévu pour quitter le site/parking.
L'espace réservé aux services des secours doit toujours être respecté et le libre passage doit également être respecté en tout temps pour les services de secours.

Si l'organisateur autorise le stationnement la veille du cross, cela n'est possible que jusqu'à 23 heures et jamais plus tard. Le jour même de l'épreuve, les parkings sont accessibles dès 7h00.

Les bruits gênants doivent absolument être évités à tout prix.

Il est interdit de faire de la musique forte au chapiteau ou sur les parkings entre minuit et 8h00 du matin. Le sommeil nocturne doit être respecté pour chacun ! Évitez de faire tourner inutilement les moteurs dans le parc fermé des coureurs et sur les parkings. Prenez soin du pot d'échappement de votre moto, assurez-vous qu'il soit suffisamment insonorisé. Il est interdit de réaliser des puits ou toute forme de travaux d'excavation. Il est interdit d'allumer un feu ouvert à l'extérieur du mobil-home ou de la caravane. Chaque pilote doit également être en possession d'un extincteur homologué.

Article 24 : Sanctions

Sanctions possibles pouvant être prononcées par la commission sportive ou après interrogatoire par la commission sportive et/ou le comité:

- 5 places en retrait dans la série
- DQ dans la série
- DQ pour la totalité de l'épreuve
- Suspension pour 1 ou plusieurs épreuves
- Suspension totale pendant 1 an
- Exclusion totale
- Refus de licence.

Coordonnées :

VMCF vzw - Vlaamse Motor Crossers Federatie
Langenberg 4, 2460 Lichtaart
Tel: 0486/715 233 Email: vmcfivo@outlook.com
site: http://www.vmcf.be
Compte en banque : BE20 9734 5638 7256

Président
Mr. Ivo Peeters Langenberg 4 2460 Lichtaart

Tel 0486/715 233 Email : vmcfivo@outlook.com

Secretariat
Mme. Els Bamps, Schansstraat 118, 3850 Nieuwerkerken

Tel 0495/69.30.49 après 19h.

Email: vmcf.vzw@gmail.com

Coördination pilotes
Mme. Ingrid Coekaerts
Tel 0476/40.95.62
Email: vmcfingrid@gmail.com
Lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 10.00h à 20.00h

Licences:
Mme. Bamps Els , Schansstraat 118, 3850 Nieuwerkerken
Tel: 0495/69.30.49
Email: vmcf.vzw@gmail.com

Initiateurs
Mr. Mark Boot, Tel : 0031 6/27207570, Email: mark.boot@live.be
Mme. Steffi Laier, Tel : 0470/97.28.32, Email: steffi.laier@gmail.com
Mr. Bram Valckx, Tel : 0477/61.30.99, Email : bram.valckx@gmail.com

Assurance
AXA Belgium NV, Troonplein1, 1000 Brussel, Tel: +32 (0)2 678 61 11

Courtier
Hermans & Partners, Landenstraat 6B, 3890 Gingelom, Tel: +32 (0)11 48 12 74

Personne de contact pour la Commission Sportive
Mme. Ingrid Coekaerts
Tel 0476/40.95.62
Email: vmcfingrid@gmail.com